

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 13 AVRIL 2026

Date de convocation : 31/03/2026

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 14

votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'avril, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Gérard MARTIN, Maire.

Etaient présents : BOUTTEFORT Gérard, CANNOUX Félix, CORDEVANT Yasmina, DUPUIS Marc-André, ELOIRE Mélanie, FICHAUX Maggy, FRASQUET Anne-Sophie, GRANDIAU Maxime, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, MISRAOUI Marie, POULIER Didier, TABARD Anne-Sophie, THOMAS Serge

Absents excusés : DRICOURT Benoît

Absents non excusés : /

Procurations : DRICOURT Benoît donne procuration à MARTIN Gérard

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : LOIFERT Florence

DELIBERATION N°26 : BUDGET 2026 DE LA COMMUNE

Monsieur Gérard MARTIN, Maire, présente le projet du budget primitif 2026 de la Commune.

Après discussion article par article, le budget primitif 2025 de la commune est arrêté comme suit par le Conseil Municipal :

FONCTIONNEMENT

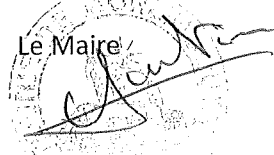
Dépenses : 475 996.12€
Recettes : 475 996.12€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 227 616.12€
Dépenses : 227 616.12€

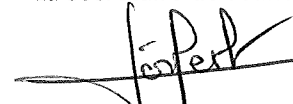
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 13 avril 2026.

Le Maire


Gérard MARTIN

La secrétaire de séance



LOIFERT Florence

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative). Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.